Expertise • Service • Conseil

Me Paul Germain
notaire et conseiller juridique
2559, boul. du Curé-Labelle
Tél. : 450 504-5080
Télec. : 450 504-5085
www.paulgermain.com

La loi anti-bâillon

L'Assemblée nationale a adopté la Loi modifiant le Code de procédure civile pour prévenir l'utilisation abusive des tribunaux et favoriser le respect de la liberté d'expression et la participation des citoyens au débat public le 4 juin 2009. Il s'agit pour l'instant, du seul mécanisme anti-bâillon en vigueur au Canada.

Wikipédia définit une poursuitebâillon comme suit : « Une poursuite stratégique contre la mobilisation publique ou poursuite-bâillon est, en Amérique du Nord, une action en justice visant à entraver la participation politique et le militantisme. Il s'agit le plus souvent d'une poursuite civile pour raison diffamatoire, intentée contre un individu ou un organisme ayant pris parti dans le cadre d'un enjeu public. Le concept inclut également les menaces de poursuite, car le succès d'une telle opération ne découle pas tant d'une victoire devant les tribunaux que du processus lui-même, visant à intimider la partie défenderesse (celle attaquée) ou l'épuiser financièrement dans le but de la réduire au silence. »

L'article 54.1 du Code de procédure civile du Québec résume bien les nouvelles règles : « 54.1. Les tribunaux peuvent à tout moment, sur demande et même d'office après avoir entendu les parties sur le point, déclarer qu'une demande en justice ou un autre acte de procédure est abusif et prononcer une sanction contre la partie qui agit de manière abusive.

L'abus peut résulter d'une demande en justice ou d'un acte de procédure manifestement mal fondé, frivole ou dilatoire, ou d'un comportement vexatoire ou quérulent. Il peut aussi résulter de la mauvaise foi, de l'utilisation de la procédure de manière excessive ou déraisonnable ou de manière à nuire à autrui ou encore du détournement des fins de la justice, notamment si cela a pour effet de limiter la liberté d'expression d'autrui dans le contexte de débats publics. Le tribunal peut condamner la personne qui fait une procédure abusive à payer, outre les dépens, des dommages-intérêts en réparation du préjudice subi par une autre partie, notamment pour compenser les honoraires et débours extrajudiciaires que celle-ci a engagés ou, si les circonstances le justifient, attribuer des dommages-intérêts punitifs. »

Enfin ce qui est très intéressant c'est que lorsque l'abus est le fait d'une personne morale ou d'une personne qui agit en qualité d'administrateur du bien d'autrui, les administrateurs et les dirigeants de la personne morale qui ont participé à la décision ou l'administrateur du bien d'autrui peuvent être condamnés personnellement au paiement des dommages-intérêts.

Les poursuites sont de plus en plus nombreuses et les dommages et intérêts élevés. Par exemple, le juge Gary D.D Morrisson, qui entend la cause du propriétaire des résidences Soleil, Eddy Savoie, vient tout juste d'autoriser un amendement à la poursuite, faisant passer les dommages réclamés par Mme Thériault-Martel de 150 000 $ à 500 000 $.

Not' Journal – Jean-Guy Joubert

L'été et les grandes vacances tirent déjà à leur fin. Pour certains ce sera le retour au travail ou aux études. Qu'à cela ne tienne, l'équipe du *Journal* vous a concocté une édition des plus intéressante à saveur estivale. Pour le mois d'août, nous touchons les sujets suivants :

Culture

L'été fut riche en festivités de toute sorte dans notre région ! En page 3, un retour sur le Symposium de peinture de Prévost. En page 5, une rétrospective du Festival Musi'Monde de Prévost où culture et musique furent à l'honneur. En page 10, un portrait de l'exposition « Les Artistes du Lac » de Sainte-Anne-des-Lacs. En page 26 et 27, une couverture des activités du Festival des Arts de Saint-Sauveur qui nous a présenté des spectacles riches en qualité. En page 13, un article sur le cinquantième anniversaire d'un Festival qui a marqué l'imaginaire, « Woodstock ». Enfin, en page 35, une présentation de la programmation de la saison 2019-2020 de Diffusions Amal'Gamme.

Politique

La campagne pour l'élection fédérale du mois d'octobre débutera dans quelque temps. Déjà les partis ont entrepris leur travail sur le terrain. Dans notre édition nous vous présentons le portrait des deux députés fédéraux : monsieur Rhéal Fortin, en page 8, et monsieur David Graham, en page 9.

Espace Entrepreneur

Dans notre édition, nous traçons, en page 7, le portrait de madame Josée Desnoyers, une entrepreneure de Prévost reconnue pour son implication dans la communauté.

Tour et détour

En page 25, les anecdotes de voyage d'un périple en Bolivie de l'un de nos anciens stagiaires, Mathieu Pagé.

Plein-Air

En page 29, la petite histoire de la réhabilitation du sentier de randonnée « La Tempête » dans les sentiers de la Forêt Héritage.

Bonne lecture!

Le temps d'une escale dans la baie

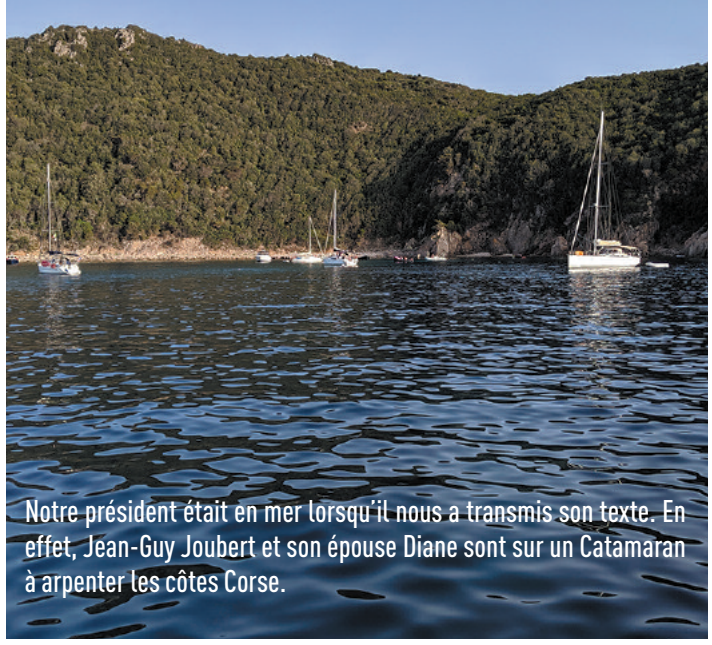

Notre président était en mer lorsqu'il nous a transmis son texte. En effet, Jean-Guy Joubert et son épouse Diane sont sur un Catamaran à arpenter les côtes Corse.

La Maison d'Entraide de Prévost
À votre service depuis 1978

788, rue Shaw, Prévost
Tél.ž 450-224-2507
maisonentraideprevost@videotron.ca

Avis de convocation - Assemblée générale annuelle

L'assemblée générale annuelle de la Maison d'entraide de Prévost aura lieu le **mardi 17 septembre 2019**, à 16 h 30, au Centre Communautaire de Prévost, 794 rue Maple, Prévost, J0R1T0.

Seuls les membres en règle pourront y assister.

Ordre du jour

1. Présences
2. Ouverture de l'assemblée
3. Mot de bienvenue de la présidente
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 18 septembre 2018
6. Rapport d'activités
7. Bilan financier
8. Nomination d'un vérificateur comptable
9. Ratification des actes des administrateurs
10. Élections (s'il y a lieu) : 4 postes d'administrateur viennent en élection
11. Nomination d'un(e) président(e) d'élection
12. Nomination d'un(e) secrétaire
13. Nomination d'un(e) scrutateur(trice)
14. Présentation du nouveau conseil d'administration
15. Levée de l'assemblée

Cartes de membres

Les cartes de membres sont disponibles au bureau de la coordonnatrice jusqu'au 10 septembre. Aucune carte ne sera émise après cette date.

Fête du Travail

Nous serons fermés le lundi 2 septembre.

Heures d'ouverture

Comptoir familial et friperie
Lundi : 13 h à 15 h 45
Mardi au vendredi : 9 h à 11 h 45 et 13 h à 15 h 45
Samedi matin : 9 h à 11 h 45

Heures de dépôt pour meubles et accessoires (entrepôt) – Du lundi au samedi : 9 h à 16 h
Dimanche – AUCUN DÉPOT.
Dépôt de vêtements – En tout temps, dans les 2 contenants bleus extérieurs à l'arrière du bâtiment.

Suivez-nous sur Facebook et devenez amis avec nous
www.maisonentraideprevost.org

Espace ENTREPRENEUR

NDLR : Les articles sur les profils d'entrepreneurs s'inscrivent dans la volonté du *Journal* de présenter ce qui se vit dans notre communauté, tant les loisirs que les activités culturelles, municipales et économiques. Les gens d'affaires font partie de cette communauté et jouent un rôle important dans le développement économique de notre région. Cet ***Espace entrepreneur*** veut mettre en lumière leur esprit d'entreprise, leurs objectifs, leur philosophie d'affaires, leur implication au sein de la communauté. Autant de sujets qui vous permettront d'apprendre à connaitre le personnage derrière la réussite. **Une rendez-vous en page 7.** Bonne lecture : *affaires@journaldescitoyens.ca*

Journal des citoyens
Prévost • Piedmont • Sainte-Anne-des-Lacs

Mission :
Le *Journal des citoyens* est né du besoin exprimé par un grand nombre de citoyens, de se doter d'un journal non partisan, au service de l'information générale et communautaire. Société sans but lucratif, il est distribué gratuitement dans tous les foyers des municipalités de Prévost, Sainte-Anne-des-Lacs et Piedmont.

Les Éditions prévostoises ont choisi la gare, symbole de l'activité communautaire, comme quartier général du *Journal des citoyens.*

AVIS :
Outre la publication exceptionnelle d'un éditorial, les articles sont la responsabilité de leurs auteurs et n'engagent d'aucune façon le *Journal des citoyens.*

Tous les textes (article, opinion, annonce d'événements ou communiqué) doivent être accompagnés du nom, de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur.

La conception des annonces du *Journal des citoyens* est incluse dans nos tarifs. Toute reproduction en tout ou en partie des textes, des photos ou des annonces est interdite sans la permission écrite du *Journal.*

Les Éditions prévostoises
C.P. 603, Prévost, Qc, J0R 1T0
Tél. : 450 602-2794

Rédacteur en chef et directeur :
Michel Fortier, tél. : 450 602-2794
redaction@journaldescitoyens.ca

Coordination aux finances:
Sophie Heynemand, tél. : 450 530-8000
sheynemand@journaldescitoyens.ca

Conseiller juridique :
Benoît Guérin
bguerin@journaldescitoyens.ca

Conseil d'administration et collaborateurs créatifs : Jean-Guy Joubert (président), Benoit Guérin (trésorier), Yvan Gladu (vice-président), Carole Bouchard (secrétaire), Gilbert Tousignant, Odette Morin, Isabelle Neveu, Marc-Aurèle Filion, Georges Carlevaris, Diane Brault, Yvon Blondin, Lyne Gariépy, Louise Guertin, Jacinthe Laliberté, Luc Brousseau, Marie-Claude Aspiros, Sylvie Prévost et Carole Trempe.

Révision des textes :
Gleason Théberge, Émilie Corbeil, Emma Guerrero Dufour et Mari-Claude Bouchard.

Journalistes :
Émilie Corbeil :
emilie.corbeil@journaldescitoyens.ca
Emma Guerrero Dufour :
emmagd@journaldescitoyens.ca

Webmestre :
Marc-Aurèle Filion : *marco@journaldescitoyens.ca*
Isabelle Neveu : *isa.neveu@journaldescitoyens.ca*

Facebook : *journaldescitoyens*
Club Ado média

Direction artistique et infographie: Carole Bouchard
infographie@journaldescitoyens.ca

Représentante publicitaire :
Lise Pinard, tél. : 450 335-1678
lisepinard@journaldescitoyens.ca

Petites annonces :
Fernande Gauthier, tél. : 450 224-1651
fergau@journaldescitoyens.ca

Imprimeur : Hebdo Litho
Tirage certifié : 10 900 exemplaires
Distribution : Postes Canada : médiaposte

Dépôt légal :
- Bibliothèque nationale du Québec
- Bibliothèque nationale du Canada

ISSN 1496-2497 Journal des citoyens

Le *Journal des citoyens* reçoit l'appui de :
Culture et Communications Québec
AMECQ Association des médias écrits communautaires du Québec
Tirage certifié AMECQ

« Ce qui, probablement, fausse tout dans la vie c'est qu'on est convaincu qu'on dit la vérité parce qu'on dit ce qu'on pense » *Sacha Guitry*